

République Française

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ORCIERES
Département des Hautes-Alpes**

SEANCE DU 25 FEVRIER 2026

Convocation en date du : 18/02/2026
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents ou représentés : 13
Nombre de membres ayant pris part au vote : 13
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

L'An Deux Mille Vingt Six, le Vingt Cinq Février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ORCIERES légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick RICOU, Maire d'Orcières.

Étaient présents : Mr. BOUTON Jean-François, Mme GERVAIS Marie-Françoise, M. GIRAUD-MARCELLIN Gérard, Mme GIRAUD-MOINE Martine, M. GIRAUD-MOINE Lionel, M. GIRAUD-TELME Michel, M. HAUWILLER Julien, Mme REBOUL Fanny, M. REY Gérard, Mme RICOU Claude, M. RICOU Patrick, Mr. ROUIT Sébastien, M. SARRAZIN Bruno.

Absents :

Mme PRIMAULT Florence

M. RICOU Yannic

Secrétaire de séance : Mme REBOUL Fanny

2026.013 : Approbation des tarifs Station saison été 2026

Monsieur le maire informe les conseillers municipaux que la commune a été saisie par La SEMILOM Resort pour valider les dates d'ouverture de la station pour la saison d'été 2026 d'une part et pour la validation des tarifs publics pour l'été 2026 d'autre part.

Il présente les grilles des tarifs et fournit les explications nécessaires.

Les dates d'ouverture proposées sont du 4 juillet au 30 août 2026.

Les tableaux correspondants sont joints en annexe.

Après cet exposé, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur ces tarifs et dates, conformément au contrat de délégation de service public.

Après discussion,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**

- **Approuve** les grilles tarifaires et les dates jointes en annexes pour l'été 2026.

Le Maire,
Patrick RICOU

